

ACCÈS À LA DEMI-PENSION

Lycée

Annexe explicative à conserver

Cette notice est à destination des familles et des élèves pour bien comprendre le fonctionnement de la demi-pension.

Avant le passage à la borne demi-pension, le formulaire (avec RIB obligatoire et justificatifs s'il y a lieu) doit être envoyé à l'adresse courriel spécifié (en rouge) en bas de page du formulaire. Le formulaire peut être aussi déposé à l'intendance (bureau de la demi-pension, 1^{er} étage, près du CDI lycée). De plus, le compte élève doit être suffisamment approvisionné (voir [Créditer son compte](#)) avant de réserver et de déjeuner.

Si vous avez une question ou un problème, n'hésitez pas à nous contacter par [courriel](#), par [téléphone](#) (dans la mesure du possible, merci d'éviter d'appeler entre 9h55 et 10h25) ou directement au bureau de la demi-pension.

Sommaire :

- [Réservation](#)
- [Oublis de réservation](#)
 - [Nombre total d'oublis possibles sur l'année scolaire](#)
 - [Refus de déjeuner](#)
- [Dé-réservation](#)
- [Créditer son compte \(le mode privilégié est le paiement par CB\)](#)
- [La non-consommation d'un repas réservé](#)



✓ La réservation :

Elle peut se faire 10 jours (ouvrés) avant le jour où l'élève déjeune.

J-10

Jour J : je déjeune

Sommaire

Date à laquelle, il est possible de commander pour le jour J sur Internet (ou les bornes)

10:24 : heure limite pour la réservation et la dé-réservation sur Internet (ou les bornes)



Mode non privilégié

À la cité scolaire, sur l'une des deux bornes de réservation
!! Attention à l'affluence !!

<http://www.cite-scolaire-berlioz.org/>



Modes privilégiés

Depuis un ordinateur, sur le site de la cité scolaire, dans l'espace famille



Depuis votre smartphone, sur le site de la cité scolaire (rapidement accessible avec le QR code)

Aucun élève ne pourra réserver pour un autre.

✓ Les oublis de réservation :

Sommaire

Une tolérance sera observée. Les oublis de réservation ne seront comptabilisés qu'à partir de la première semaine d'octobre.

Une non-réservation pour solde insuffisant est considérée comme un oubli.

Une erreur de manipulation sera considérée – dans le doute – comme un oubli.

Au total, 4 oublis sont possibles sur toute l'année scolaire.

À partir du 5^{ème} oubli, *le refus de déjeuner sera catégorique et sans appel.*



✓ La dé-réservation :

Sommaire

Toute annulation de réservation après 10h24 est impossible.

Tout repas réservé et non dé-réservé avant 10h24 (même pour professeur absent car la cantine reste ouverte) sera facturé.

La dé-réservation par courriel n'est pas du tout recommandée et sera strictement refusée si elle est faite le jour-même, quelle que soit l'heure de l'envoi du courriel.

Note : Les identifiants et mot de passe pour accéder à la réservation et au paiement sont remis en début d'année. Vous pouvez les redemander au service intendance, soit au bureau de la restauration, soit en envoyant un [courriel](#).



BERLIOZ
CITÉ SCOLAIRE

Sommaire

Mode
privilégié

✓ **Créditer son compte :**

Il y a trois façons de le créditer :

- **par chèque** libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Hector Berlioz par courrier, au bureau de la demi-pension ou dans la boîte aux chèques devant l'intendance;
- **en espèces** au bureau de la demi-pension. *Ce mode de paiement n'est pas privilégié. Merci de faire l'appoint et de payer pour un nombre de repas précis et minimum 3 ;*
- **par Carte Bancaire** sur Internet (dans l'[Espace Famille](#) ou sur l'[application smartphone](#)).

✓ **La non consommation d'un repas réservé :**

Sommaire

Depuis la mise en place de la réservation, de trop nombreux élèves qui ont réservé leur repas, ne sont pas venus déjeuner.

Cela a pour effet de jeter entre 15 et 40 repas par jour (sur 800 repas quotidiens en moyenne). Ce qui représente, à notre échelle, une catastrophe du point de vue de la préservation de la planète.

Aussi nous demandons aux élèves et aux parents de bien vouloir être *vigilants* quant à cette réservation.

Un élève sera pénalisé à partir du 5^{ème} repas réservé et non consommé. Il se verra alors ajouté un « oublié de réservation » pour tout repas de ce type.



#GaspillageAlimentaire
DES GESTES ANTIGASPI

**« À LA CANTINE, AU RESTAURANT
OU CHEZ SOI, NE PAS AVOIR LES YEUX
PLUS GROS QUE LE VENTRE »**


gaspillagealimentaire.fr